REVUE DE PRESSE



18/11/2026

FO ÉTAT

FONCTION PUBLIQUE

Réservé aux abonnés

«On vit le moment politique le plus important de toutes nos vies» : une nouvelle journée de mobilisation sans heurts mais une colère tenace

Par **Solène Vary**, **Martin Hézode**, **Laurène Trillard**, **Justin Boche** et **Nicolas Farmine**

Publié le 17/11/2026 à 19h20



Lison, étudiante dans une école d'ingénieur à Paris, se félicite d'une manifestation *«qui s'est déroulée sans violence et dans la bienveillance»*. *Martin Hézode / Le Figaro*

REPORTAGE - Ce mardi 17 novembre, les cortèges ont agrégé 146.000 manifestants en France selon le ministre de l'Intérieur, plus de 500.000 selon la CGT. À Paris, des parents sont venus soutenir leurs enfants, et inversement.

Une sexagénaire grisonnante se faufile entre les manifestants sur une place de la Nation grouillante : *«Le carnaval de Rio, c'est rien à côté !»* Les syndicats sont présents en masse, en témoignent les nombreux stands, drapeaux et pin's FO, CGT, Sud Solidaires épinglés aux manteaux. Dans le cortège, qui s'est élancé vers 14h sur le boulevard Diderot, des manifestants de tous âges portent les

pancartes habituelles dénonçant, pêle-mêle, la casse des services publics, la politique d'Emmanuel Macron, accusé de *«nous avoir trumpés»,* et la cupidité du patron de LVMH, Bernard Arnault. Quelques orchestres mobiles offrent une bande sonore au défilé, on dépasse un groupe de danseurs qui propose une brève chorégraphie au son de *Pump It* des Black Eyed Peas.

Si l'ambiance générale est à l'allégresse, que l'on s'échange des prospectus dans un sourire, quand on ne partage pas une canette de soda ou de 1664, certains ont le cœur gros. Yaël, mère célibataire de cinq enfants, âgée de 37 ans, se dit *«à bout»*. Atteinte d'une adénomyose, sorte d'affection gynécologique proche de l'endométriose, elle ne peut plus travailler, et ne touche pas l'allocation aux adultes handicapés (AAH) car sa pathologie *«n'est pas reconnue par la Sécu»*. Pour payer le loyer de son appartement de 1500€ dans l'Essonne, elle compte *«sur le papa»* et doit *«faire l'impasse sur beaucoup de choses»*. Mobilisée depuis le début du mouvement *«pour l'avenir de ses enfants»*, elle n'a pas hésité à participer au blocus du lycée de son fils, où elle dit avoir été *«bousculée délibérément par la proviseure adjointe»*.

«Bravo la Gen' Zbeul»

Un père, Damien, se mobilise pour soutenir sa progéniture, qui n'est pas loin dans le cortège. Une affichette *«Bravo la Gen' Zbeul»* est coincée dans son chignon poivre et sel. Cet employé de la fonction publique est allé, ce matin même, protéger sa fille *«des flics»* sur le blocus de son lycée parisien. Ce qui l'ulcère : ce *«ministère de l'Intérieur qui éborgne, arrache des mains et laisse prospérer des milices d'extrême droite»*. Damien est fier d'avoir contribué à la politisation de sa fille, lui qui l'a emmenée en manifestation dès le plus jeune âge et jusqu'à la loi travail, car les rassemblements étaient devenus *«trop dangereux»*. *«Ils nassaient des gamins, envoyaient des flash-ball…»*, se remémore-t-il. Il plaide pour le droit de vote dès 16 ans et… pour son abolition après 80 ans.

Les parents soutiennent les enfants, mais l'inverse est vrai aussi. Quentin, étudiant en DUT Mesures physiques à l'université Paris Saclay, s'exprime au nom de sa mère, professeure. *«Elle est constamment fatiguée»*, déplore-t-il. *«Les profs se font marcher dessus. Le code de l'Éducation nationale change tout le temps, ils n'ont pas le temps de mettre en place des choses.»* Son amie Cali, étudiante en L3 de lettres à la Sorbonne, acquiesce mais a tout de même *«envie»*

de se lancer dans l'enseignement, bien que ce ne soit *«pas assez payé»* et que ces carrières engendrent *«beaucoup de dépressions»*. Julie, une employée administrative de l'université de Nanterre ne démentirait pas ces jeunes, elle qui déplore *«le glissement des crédits vers l'enseignement privé»* et qui juge salvateur *«ce mouvement de contestation vivant et actif»*.

«Je ne me lasse surtout pas»

À l'approche de la place d'Italie, point d'arrivée du cortège, on retrouve Gabriel, retraité de la fonction publique de 78 ans et ancien militant de la CGT, portant un pin's du Parti communiste sur le manteau. *«J'ai fait mai 68, j'étais étudiant en droit à l'époque, j'en retrouve les sensations !»*, dit-il, enthousiaste. Il admire une jeunesse *«qu'on qualifiait d'apathique, mais qui s'investit à fond.»* Léa, 21 ans et étudiante en sciences politiques, en est l'exemple : elle n'a *«pas manqué une seule manifestation depuis le 17 octobre». «Je ne me lasse surtout pas : on vit le moment politique le plus important de toutes nos vies, avec une menace de l'extrême droite plus concrète que jamais, alors il faut continuer»,* avance la jeune étudiante originaire du sud-ouest.

L'indignation s'exprime contre le gouvernement et la police, mais aussi la presse et *«la bollorisation des médias»*, comme le disent certains cartons. On ne compte plus les manifestants qui refusent de répondre au *Figaro*, *«bien trop proche de la droite et du macronisme, qui sont les fascistes d'aujourd'hui»*, selon un trentenaire d'1m90. *«Le média me pose problème»*, affirme une jeune femme, portant une pancarte *«C'est le Black Friday chez la police ! Grenades et amputations gratuites !»*, avant de poursuivre sa route. Une autre nous éloigne au prétexte d'une ligne éditoriale *«ultra-problématique»*. Une journaliste d'une radio associative nous exprime sa solidarité à sa façon : *«Faut travailler pour les médias de gauche, les gens seront gentils avec vous !»*

À Paris, peu avant 18 heures, tous les syndicats ont quitté la place d'Italie, où il ne reste quasiment plus que des jeunes. La plupart sont massés près du centre commercial Italie 2, qui s'est barricadé pour l'occasion. Lison, 20 ans et étudiante dans une école d'ingénieurs se félicite d'une manifestation *«qui s'est déroulée sans violence et dans la bienveillance»*. Elle se réjouit aussi d'avoir pu apercevoir son *«idole»* Jean-Luc Mélenchon, qu'elle avait *«manqué»* lors des précédentes mobilisations. Une autre jeune fille soupire : *«Boh, c'était sympa mais il ne s'est pas passé grand-chose»*. Autour du rond-point, investi par les

forces de l'ordre, les manifestants lancent une grande *«chenille»* sous les vivats des personnes présentes. L'atmosphère demeure calme et festive jusqu'au bout. Selon la préfecture de police de Paris, la mobilisation a rassemblé 28.000 manifestants dans la capitale.



Place d'Italie, les jeunes ont lancé une chenille. *Martin Hézode / Le Figaro*

Retour place Bellecour pour les Lyonnais

À l'échelle de la France, les cortèges ont agrégé 146.000 manifestants en France selon le ministre de l'Intérieur, mais plus de 500.000 selon la CGT. Les cortèges se sont globalement déroulés dans le calme, comme à Lyon où la foule a retrouvé la place Bellecour en cœur de ville pour la première fois depuis le 17 octobre. Pas d'accroc majeur non plus à Marseille, où environ 4900 personnes se sont élancées du centre-ville en fin de matinée, selon la préfecture de police déléguée des Bouches-du-Rhône. L'intersyndicale, de son côté, annonçait un chiffre de 80.000 personnes.

À Nantes, ce matin, lorsque les premiers manifestants sont arrivés à la fin de l'itinéraire autorisé, ils ont été dispersés à coups de canon à eau, gaz lacrymogène et grenades de désencerclement. Un manifestant a été blessé sérieusement, probablement par une grenade assourdissante, et transporté à l'hôpital, selon une source syndicale. À Bordeaux, après la manifestation, une centaine d'individus, dont certains masqués et encapuchonnés, sont restés sur place afin de bloquer la circulation, immobilisant deux tramways et plusieurs véhicules. Les forces de l'ordre sont finalement intervenues et ont rapidement repris le contrôle de la situation.

- Ressources humaines

Élections professionnelles : en France, le privé vote plus, mais la fonction publique se syndique davantage

Par Marie Malaterre - 16 novembre 2026 - 5 min de lecture

La fonction publique demeure deux fois plus syndiquée que le secteur privé. Pourtant, la participation aux élections professionnelles y recule fortement : en huit ans, elle a perdu 9 points, signe d'un décrochage entre adhésion syndicale et mobilisation électorale. Premier volet de notre enquête sur le syndicalisme en crise dans la fonction publique, à retrouver dans le magazine Acteurs publics paru en septembre.

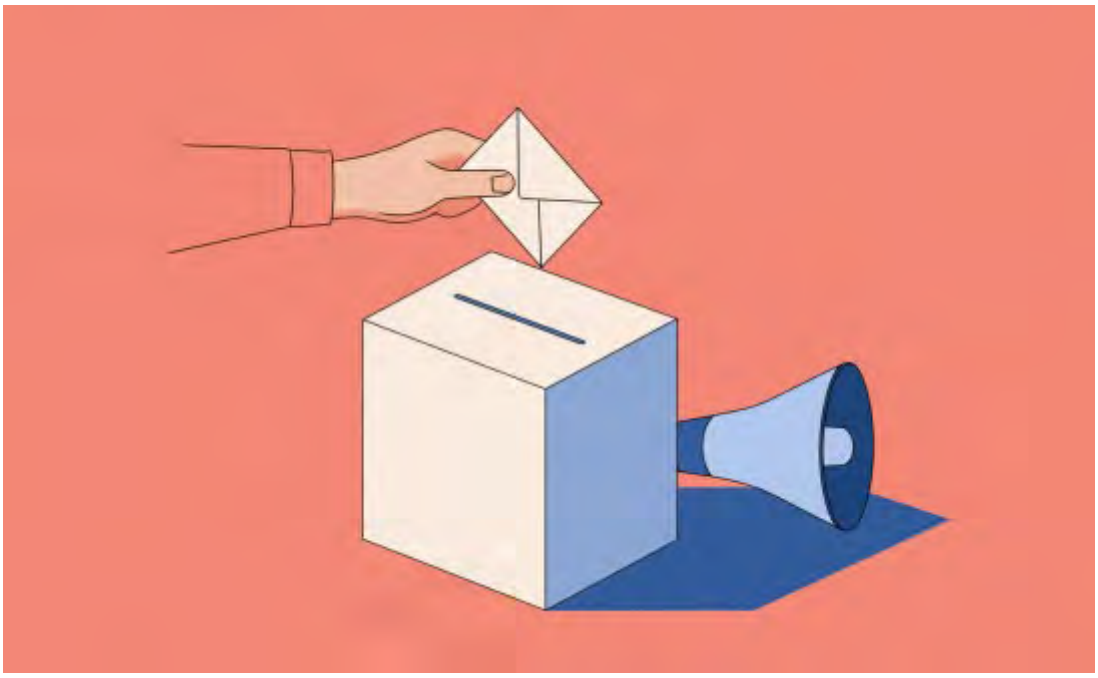


Image d'illustration générée par Midjourney.

Vouloir analyser l'évolution du dialogue social dans la fonction publique et le rôle des syndicats au cours des cinq dernières années impose de se prêter au jeu des chiffres, notamment ceux des taux de syndicalisation et de participation aux élections professionnelles. Or, obtenir des données fiables sur ce sujet est loin d'être chose facile. Pour *Acteurs publics*, l'historien Laurent Frajerman a compilé et mis en perspective différentes données afin d'éclairer les évolutions du dialogue social dans la fonction publique. Son travail s'appuie notamment sur les publications de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et de la direction générale du travail (DGT) pour la comparaison avec le privé, et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ou encore de l'OCDE pour l'éclairage international.

Mais la lecture de ces données exige quelques précautions. Laurent Frajerman souligne ainsi trois limites méthodologiques : les ruptures dans les publications de mesure du

taux de syndicalisation en France, l'absence de remontée de certains résultats électoraux dans le privé et l'hétérogénéité des définitions du secteur public dans les comparaisons internationales.

Moins de votants

Une fois ces précisions apportées, sur le front de la syndicalisation, les données publiées par la Dares signalent, d'une manière générale et tous secteurs confondus, un affaiblissement rapide du poids des syndicats en France dans les années 1980 et au début des années 1990, avec un taux de syndicalisation global de 16,6 % en 1980, de 12,6 % en 1985, de 9,8 % en 1990 et de 9,4 % en 1993. S'en est suivie une période de plateau autour de 10,5 %-11 % de 1996 à 2013, avant d'atteindre un taux de 10,8 % en 2016 et de 10,3 % en 2019, selon la dernière donnée disponible.

Au niveau de la fonction publique, les enquêtes "Conditions de travail" réalisées par la Dares montrent un taux de syndicalisation de 19,8 % en 2013, de 19,1 % en 2016, puis de 18,4 % en 2019. Côté secteur privé, les chiffres atteignent, sur les mêmes périodes, 8,7 %, 8,4 % et 7,8 %. "*Le rapport public-privé est stable,* commente Laurent Frajerman. *Autour de 2,3 à 2,4, et l'analyse de la Dares confirme une propension à la syndicalisation deux fois supérieure dans la fonction publique.*"

On relève par ailleurs une stabilité relative du taux de syndicalisation de la fonction publique depuis le milieu des années 1990. Pour les décennies antérieures, il n'existe pas de données d'enquête. Les taux élevés allégués çà et là émanent bien souvent des organisations syndicales et ne constituent pas des mesures indépendantes.

Lire aussi : Élections professionnelles : les syndicats en campagne pour réveiller la participation des agents

Concernant la participation aux élections professionnelles dans la fonction publique, la mesure ne commence qu'en 2014 et indiquait, à l'époque, un taux de 52,8 %. En 2018, il était de 49,8 % et en 2022, de 43,7 %, soit environ 9 points perdus en huit ans. "*On observe une accélération de 6 points de cette baisse lors du dernier scrutin*", souligne Laurent Frajerman. S'il ne peut s'agir du seul facteur expliquant cette baisse soudaine de participation au dernier scrutin professionnel de la fonction publique, nombreuses ont été les organisations syndicales à mettre en cause les conditions matérielles du vote électronique, lesquelles ont donné lieu à quelques couacs.

Public vs privé

Afin de comparer ces niveaux à ceux enregistrés dans les entreprises, il faut préciser que, depuis la loi du 20 août 2008, l'audience des organisations syndicales du secteur privé est mesurée tous les quatre ans par agrégation des élections aux comités d'entreprise puis aux CSE, pour les entreprises de plus de 11 salariés, du scrutin dans

les très petites entreprises (TPE) et, depuis la dernière mesure, des élections aux chambres d'agriculture pour les salariés de la production agricole.

"La comparaison des taux exige de préciser le dénominateur, insiste Laurent Frajerman. *Les taux officiels sont calculés sur les salariés inscrits aux élections effectivement organisées ; or, une partie des entreprises assujetties n'organisent pas de scrutin ou ne font pas remonter de procès-verbal."* Rapportée à l'ensemble des salariés qui auraient dû pouvoir voter, la participation passe ainsi de 42,8 % en 2017 à 27,6 % en 2025. Pour le cycle 2021-2024, les élections CSE atteignent 58,8 % de participation, mais le vote TPE s'effondre de scrutin en scrutin : 10,38 % en 2012, 7,35 % en 2017 et 5,44 % en 2021.

"La participation aux élections CSE (58,8 %), c'est-à-dire dans les PME et les grandes entreprises, est désormais nettement supérieure à celle de la fonction publique (43,7 %), détaille Laurent Frajerman. *Cette comparaison s'inscrit dans une inversion de la hiérarchie traditionnelle."* En d'autres termes, la participation aux élections professionnelles est à décorréler de la démarche même de syndicalisation.

Particularisme national

Savoir si les fonctionnaires français sont davantage ou moins syndiqués que ceux des autres pays est également loin d'aller de soi. Une comparaison internationale apparaît en effet difficile puisque les élections professionnelles à la française, couvrant l'ensemble des agents publics lors d'un scrutin national simultané, n'ont pas d'équivalent chez nos voisins.

Ce que l'on peut établir : la syndicalisation moyenne des pays de l'OCDE a été divisée par deux depuis 1985, passant de 30 % à 15 % sur la période 2023-2024. Si le secteur public demeure partout plus syndiqué que le privé, la France se distingue par des taux particulièrement faibles. Avec 10,3 % de salariés syndiqués en 2019, elle se situe parmi les derniers pays de l'OCDE. Le décrochage est particulièrement marqué dans la fonction publique : 18,4 % des agents y sont syndiqués, contre 41,3 % en moyenne dans les pays de l'organisation. Le secteur privé français apparaît, lui, plus proche de la moyenne internationale (7,8 % contre 10,1 %).

Par Marie Malaterre

Publié le 16 novembre 2026 · 5 min de lecture

- Fonction publique

ACTEURS PUBLICS

LE MONDE & VOUS HANDICAP

La fonction publique face au défi du handicap

Avec 6,36 % d'agents en situation de handicap, le secteur public a atteint un niveau d'inclusion historique en 2025. Mais des difficultés d'aménagement des postes et des obstacles aux reconversions subsistent. Le point à l'occasion de la 30e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 16 au 22 novembre.

Par Emmanuelle Dal'Secco
Publié hier à 20h00 · Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés

Handicap et emploi public : comment simplifier pour demain ? Une conférence Le Monde le 18 novembre



MUZO

« A l'école, déjà, j'étais passionné par l'écologie. J'ai réalisé mon rêve de gosse, j'étudie une soixantaine d'espèces de poissons marins, avec un coup de cœur pour la demoiselle bleu-vert ! », lance Fabien Morat, 45 ans. Cet ingénieur de recherche, recruté au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) il y a douze ans, travaille à Perpignan, au Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (Criobe). Né avec une maladie rare, la chondrodysplasie métaphysaire de McKusick, qui a stoppé sa croissance à 1,38 mètre, il confie : *« Heureusement, je travaille dans un milieu où les compétences intellectuelles priment. »* Dans son laboratoire, il dispose de *« chaises ergonomiques et de tubes prolongateurs pour accéder aux microscopes »*. Tous les deux ans, il se rend en Polynésie pour des recherches sur les récifs coralliens : *« Un vrai privilège ! Mais, hors de mon environnement habituel, les difficultés liées à ma petite taille réapparaissent. Par exemple, sans véhicule adapté ni marchepied, je*

Handicap et emploi public : comment simplifier pour demain ? Une conférence Le Monde le 18 novembre

Fabien Morat est l'un des 306 910 fonctionnaires en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Pour la première fois, en 2025, le taux d'emploi direct des agents handicapés dans les trois fonctions publiques a atteint 6,36 % (contre 3,55 % en 2006), dépassant le taux légal de 6 %. Un cap, vingt ans après la création du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui accompagne employeurs et salariés et finance des aides.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Si Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP, reconnaît une *« courbe dynamique avec des progrès »*, elle refuse toute *« autosatisfaction »*, d'autant que les disparités restent marquées entre les trois versants de la fonction publique. Le taux d'emploi direct des agents handicapés atteint 7,68 % dans la territoriale, 6,26 % à l'hôpital et 5,28 % dans les services de l'Etat. *« Notre ambition est d'aller plus loin pour une fonction publique inclusive et attentive au parcours de chacun : permettre de choisir son emploi, de développer ses compétences et de construire sa carrière, quels que soient son handicap et son secteur d'activité »,* explique Camille Galliard-Minier, la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

L'an dernier, 41 384 agents en situation de handicap ont été recrutés. Les voies d'entrée sont diverses. Un concours réservé aux bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) prévoit des aménagements : salle spécifique, temps supplémentaire, pauses ou recours à du matériel et à une assistance. Ces travailleurs peuvent aussi être recrutés par voie contractuelle, en CDD renouvelable, avant d'être titularisés. Quant au Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat, il permet d'obtenir un emploi de catégorie C sans passer de concours. Enfin, le contrat d'apprentissage n'impose pas de limite d'âge supérieure en cas de handicap.

Freins structurels

« Ces passerelles peuvent constituer un levier intéressant dans l'action antidiscriminatoire, mais elles ne suffisent pas toujours à garantir l'effectivité des droits », estime la sociologue du handicap Célia Bouchet, 30 ans, qui vit avec des maladies chroniques. Elle a elle-même été recrutée en 2024 comme enseignante-chercheuse dans une université à l'issue d'un concours réservé aux candidats handicapés. *« J'avais besoin de ne pas dépasser 70 heures de cours par an, contre 196 habituellement, compte tenu de ma fatigabilité*, se souvient-elle. *Une fois en poste, je n'ai pas bénéficié des aménagements préconisés par la médecine du travail, ce qui a rendu mon activité incompatible avec mon état de santé. »* Résignée, elle démissionne alors. Celle qui a retrouvé depuis un poste de chercheuse au CNRS a saisi le Défenseur des droits pour alerter sur un problème qu'elle considère comme structurel : *« Le système universitaire n'envisage pas que de tels postes puissent être occupés par des personnes handicapées. »*

Dans d'autres métiers, ces freins perdurent. Historiquement, l'accès à plusieurs corps (police, gendarmerie, armée, pompiers…) reposait sur des critères médicaux stricts, susceptibles d'exclure les candidats avec certaines pathologies chroniques. La loi du 6 décembre 2021 les a supprimés au profit d'une évaluation médicale individualisée, mais certaines grilles de recrutement continuent de s'appuyer exclusivement sur le diagnostic.

Lire le décryptage (2026) | Emploi des personnes en situation de handicap : des « progrès », mais encore des « écarts inacceptables »

Le recrutement repose sur la mobilisation des employeurs publics. *« Avant, le handicap n'était pas un*

Handicap et emploi public : comment simplifier pour demain ? Une conférence Le Monde le 18 novembre

deux référents. *« Désormais, nos fiches de poste mentionnent notre engagement inclusif et les possibilités d'aménagement de poste. Et ça marche ! Nous recevons davantage de CV avec RQTH, et les candidats n'hésitent plus à évoquer leur situation en entretien »*, se félicite Lucie Gauthier.

A l'université de Tours, Anne Khoury, directrice des ressources humaines, en est convaincue : *« Pour progresser, l'inclusion suppose de faire évoluer les pratiques managériales, l'organisation du travail et le regard du collectif,* raconte-t-elle. *Lors du recrutement d'une agente sourde, nous avons formé une dizaine de collègues à la langue française parlée complétée »*, un outil de communication visuelle utilisant des signes manuels.

Les ressources humaines doivent aussi faire preuve de pédagogie. Au conseil régional du Centre-Val de Loire, *« en raison de préjugés, les collègues craignaient une surcharge de travail »*, se souvient Loriane Rochard, chargée de mission handicap. Dans cet établissement qui compte plus de 12 % d'agents en situation de handicap, *« les candidatures sont examinées au regard des compétences ; les besoins d'aménagement sont abordés dès l'entretien et réévalués au bout de six mois »*, précise-t-elle. L'adaptation peut prendre la forme de télétravail, d'un accompagnement par un « job coach », d'un fauteuil ergonomique, d'un bureau réglable, d'un logiciel adapté à une déficience visuelle, mais aussi d'horaires aménagés.

Autocensure

« En matière d'accès à l'emploi, les chiffres sont bons, y compris pour l'apprentissage. La fonction publique s'est mise en ordre de bataille, plus vite que le privé [qui emploie 4 % à 5,1 % de personnes handicapées, selon le mode de calcul], salue Sophie Crabette, secrétaire générale de l'Association des accidentés de la vie (Fnath). *Mais on est moins enthousiaste pour le maintien dans l'emploi. »* Aménagements insuffisants, organisation du travail inadaptée, difficultés à faire reconnaître les besoins, temps partiels imposés dégradent les conditions de travail et contraignent à des congés de longue maladie.

Dans le livret « Travailleurs malades, en situation de handicap, aidants. Des parcours professionnels semés d'embûches », publié en octobre 2026 par France Assos Santé en collaboration avec plusieurs associations, sont recensées des situations recueillies par la ligne juridique Santé Info Droits. Dolorès (elle n'a pas souhaité donner son nom de famille), 38 ans, professeure d'anglais, y raconte sa mauvaise expérience. Après un cancer du sein, malgré les préconisations de la médecine du travail, son rectorat rejette l'allégement de service demandé et la réintègre à temps plein. L'accumulation des difficultés l'épuise ; elle est mise à la retraite pour invalidité. *« Ce parcours illustre les défaillances du retour à l'emploi après un arrêt de plusieurs années*, déplore Sophie Crabette. *De jeunes agents, à cause de pensions de retraite dérisoires, sont contraints de s'orienter vers le privé. »* Aziza Féreuze, conseillère nationale de France Assos Santé, ajoute : *« On brandit les chiffres, mais ils ne disent rien de la qualité des carrières. Et les témoignages recueillis révèlent un écart important entre avancées théoriques et réalités du terrain. »*

« Ces freins mènent souvent à l'autocensure, observe Lucie Gauthier. *Au sein du monde médical, la déclaration d'un handicap, assimilé à une forme de vulnérabilité, reste difficile pour les professionnels du soin. Ils préfèrent se taire et encaisser. »* Toutefois, depuis que la politique handicap de l'établissement est mieux identifiée, 30 nouvelles déclarations ont été enregistrées en un an. *« Lorsque le maintien dans le métier devient impossible, une reconversion peut être proposée*, poursuit-elle. *Un aide-soignant est ainsi devenu secrétaire médical. »* Pour tenter de prévenir ces sorties définitives, la région Centre-Val de Loire propose depuis 2024 un parcours de « Transitions professionnelles pour raisons de santé ».

Lire aussi (2026) | Comment le handicap complique l'insertion professionnelle : « Les inégalités émergent dès la scolarité et se prolongent dans l'emploi »

Handicap et emploi public : comment simplifier pour demain ? Une conférence Le Monde le 18 novembre

l'accueil, au motif que "tout le monde y allait". Mais, chez lui, décrypter les interactions sociales a suscité un stress intense. » Selon Sabrina Menasria, *« l'environnement de travail doit être bien pensé pour limiter l'exposition aux sollicitations sensorielles : poste fixe dans un espace calme, horaires aménagés, casque antibruit dans les open spaces… et pourquoi pas des salles antistress, comme aux Etats-Unis ? »*

Correspondante handicap du personnel à l'université de Tours, Solène Loiseau abonde : *« La sensibilisation de nos manageurs aux handicaps invisibles est désormais intégrée à leur formation. »* Par le biais du dispositif « Accompagnement dans l'emploi » du FIPHFP, elle a également mobilisé une aide humaine pour faciliter la compréhension des consignes ou les déplacements de certains doctorants avec un trouble du neurodéveloppement. Le FIPHFP finance, par ailleurs, les prestations « Appuis spécifiques-handicap psychique », qui visent à accompagner les parcours, sans avance de frais par l'employeur.

Quel avenir pour tous ces dispositifs ? A mesure que le secteur public remplit son obligation d'emploi, les recettes du FIPHFP, alimentées par les contributions de ceux qui n'atteignent pas le seuil légal, s'amenuisent. En 2025, le Fonds a ainsi financé 129,06 millions d'euros d'interventions, avec seulement 102,95 millions de contributions. Un paradoxe, alors qu'en 2024 la Cour des comptes dénonçait une accumulation de réserves jugées excessives (343 millions d'euros). *« Elle appelait le FIPHFP à élaborer une stratégie en faveur d'actions concrètes*, explique Carine Dormy (Force ouvrière, FO), membre du Comité national du FIPHFP. *Avec un déficit de plusieurs dizaines de millions par an, les réserves s'épuisent naturellement. Les syndicats alertent, et FO, notamment, revendique un seuil légal réévalué à un niveau au moins équivalent au taux de prévalence du handicap dans la population active, soit 7 %. »*

De son côté, Sophie Crabette s'inquiète : *« Les employeurs risquent de se désengager s'ils n'ont plus les moyens d'être accompagnés. »* Elle confie *« redoute*[r] *la disparition du Fonds à l'horizon 2030 »*. Dans ce contexte, *« le FIPHFP appelle à une réflexion pour redéfinir son modèle économique, demande qui doit déboucher sur la saisine d'une mission par nos tutelles*, explique sa présidente, Françoise Descamps-Crosnier. *L'enjeu est aussi de faire du handicap une composante à part entière des politiques de qualité de vie et des conditions de travail, et de l'inclusion un réflexe managérial. C'est gagnant-gagnant ».*

¶

Cet article est publié à l'occasion de la conférence « Handicap et emploi public : comment simplifier pour demain ? », organisée par *Le Monde* en partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, dans le cadre de la 30e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 16 au 22 novembre.

Handicap et emploi public : comment simplifier pour demain ?

Recrutement, maintien en poste, évolution de carrière… Concilier travail et situation de handicap relève du parcours du combattant. A l'occasion d'une conférence, *Le Monde* et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) font le point sur les pistes pour améliorer les parcours professionnels dans la fonction publique. Cette conférence se tient dans le cadre de la 30e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Avec **Pierre-Yves Baudot** (Paris-I Panthéon-Sorbonne) ; **Gildas Brégain** (CNRS) ; **Françoise Descamps-Crosnier** (FIPHFP) ; **Emmanuelle Fillion** (Ecole des hautes études en santé publique) ; **Camille Galliard-Minier** (ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées) ; **Lucie Gauthier** (groupe hospitalier public du sud de l'Oise) ; **François Legrand** (IFOP) ; **Boris Melmoux-Eude** (direction générale de l'administration et de la fonction publique) ; **Marine Neuville** (FIPHFP) ; **Loriane Rochard** (conseil régional du Centre-Val de Loire) ; **Violette Viannay** (Conseil national consultatif des personnes handicapées).

Conférence animée par **Isabelle Hennebelle**, journaliste au *Monde.*

¶ La conférence aura lieu **mercredi 18 novembre** de **18 h 30 à 20 h 30** (accueil à 18 heures), à l'auditorium du Monde, 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Accès gratuit sur inscription.

¶

Emmanuelle Dal'Secco

Le Monde Boutique - Géopolitique

Découvrir



Présidentielle 2027

Les enjeux en 50 cartes

ÉCONOMIE RÉMUNÉRATIONS

Rebecca Amsellem, économiste : « Pour les femmes, les écarts de revenus sont des écarts de liberté »

Dans un entretien au « Monde », la fondatrice de la newsletter féministe « Les Glorieuses » revient sur les inégalités salariales de genre. Ainsi, chaque année depuis 2016, elle calcule à partir de quel jour les femmes travaillent pour rien en France.

Propos recueillis par Marie Charrel

Publié aujourd'hui à 09h00 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Rebecca Amsellem, économiste et fondatrice de la newsletter féministe Les Glorieuses, à Paris, le 4 mars 2026. MATHILDE MAZARS/REA

Parce qu'elles gagnent 11,8 % de moins que les hommes, c'est comme si les Françaises travaillaient « gratuitement » à partir du jeudi 19 novembre, à 10 h 51, estime Rebecca Amsellem, économiste et fondatrice de la newsletter féministe *Les Glorieuses*. Une date qu'elle a calculée, comme tous les ans depuis 2016, à partir des statistiques d'Eurostat sur les inégalités de rémunération horaire femmes-hommes, afin de rendre celles-ci tangibles. Si cet écart est désormais largement documenté, il reste encore beaucoup à faire pour le réduire, détaille-t-elle.

En 2016, les femmes ont travaillé « pour rien » à partir du 7 novembre à 16 h 34. Depuis, l'écart de salaire femmes - hommes s'est un peu résorbé, mais il est toujours important. Que faire pour qu'il disparaisse enfin ?

La mesure la plus ambitieuse serait d'instaurer la transparence des salaires. L'Union européenne a adopté une directive visant à l'imposer en 2023, mais la France ne l'a toujours pas transposée. L'une des dispositions de la directive est d'interdire également à l'employeur de demander à connaître le salaire précédent d'un candidat. C'est important, car lorsqu'une entreprise fixe le nouveau salaire en se basant sur l'ancien, les écarts de rémunération non justifiés entre les femmes et les hommes se répercutent d'un emploi à un autre tout au long de la carrière.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Mais il y a bien d'autres pistes. Il est urgent que les entreprises respectent enfin le principe *« à travail égal ou de valeur égale, salaire égal »* pour les femmes et les hommes, inscrit dans la loi depuis 1972. Enfin, l'Etat pourrait conditionner l'accès aux marchés publics au respect de l'égalité salariale.

Lire aussi | Comment mettre fin au « plafond de mère », cette pénalité dans la carrière des femmes ?

Pourquoi les pratiques sont-elles si longues à changer, en dépit des lois ou encore, de l'instauration de l'index Pénicaud qui depuis 2018, permet de mesurer les écarts de rémunérations entre femmes et hommes en entreprise ?

Cela tient aux biais inconscients toujours forts, ainsi qu'au plafonnement des salaires féminins – d'où l'importance d'interdire à l'employeur de demander le salaire précédent. Les travaux de l'économiste américaine Claudia Goldin (prix Nobel d'économie en 2023) montrent également que les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes se creusent particulièrement après l'arrivée du premier enfant et persistent durablement, pour de nombreuses raisons. L'économiste Cecilia García-Peñalosa, directrice de recherche au CNRS et professeure à Aix-Marseille Université, montre ainsi que l'éloignement des crèches – en particulier hors des métropoles – et le temps de transport découragent le travail des mères.

Claudia Goldin parle également du « travail cupide » (« greedy work »). De quoi s'agit-il ?

Elle explique que dans certains métiers du tertiaire, notamment le secteur juridique, la finance ou le conseil, la disponibilité des travailleurs est valorisée avant toute chose, plus encore que la productivité. Les personnes qui répondent tard le soir à leurs mails ou travaillent le week-end se voient ainsi offrir des revalorisations salariales plus élevées que les personnes productives, mais n'offrant pas la même disponibilité à toute heure. Sans surprise, cela désavantage les femmes qui ont plus de contraintes en raison des enfants, dont elles s'occupent encore majoritairement.

Par ailleurs, les métiers largement féminisés du social, du soin aux enfants, aux aînés et de l'éducation, eux, restent sous payés. Leur revalorisation salariale devrait pourtant être une priorité. Non pas parce qu'il s'agit de filières où les femmes sont les plus nombreuses, mais parce que ce sont celles grâce auxquelles nos sociétés tiennent.

Lire aussi le portrait (2023) | Prix Nobel d'économie : Claudia Goldin, « Femina economicus »

L'écart de patrimoine femmes - hommes au sein des couples est passé de 9 à 16,3 % entre 1998 et 2015 au détriment des femmes, selon une étude de l'Institut national d'études démographiques - avant de se réduire légèrement depuis, sous l'effet de la hausse des prix de l'immobilier. Pourquoi ?

L'une des causes est l'utilisation croissante du régime de la séparation des biens lors des mariages. Dans le régime classique de communauté des biens, la perte de revenu des femmes était en effet en partie compensée par la mise en commun du patrimoine accumulé par le couple. Sous celui de la séparation, ce n'est plus le cas, au détriment des femmes.

En outre, la propension à investir et épargner n'est pas la même au sein des couples : les hommes financent les biens durables (l'emprunt pour le logement ou la voiture) et les placements boursiers, tandis que les femmes paient les dépenses du quotidien (courses, cantine, vêtements des enfants…). Lors d'une rupture, l'homme se retrouve ainsi propriétaire de la maison et d'un portefeuille d'actions, tandis que la femme possède… les pots de yaourts vides, selon l'expression de la journaliste Titiou Lecoq, dans son ouvrage *Le Couple et L'Argent* (L'Iconoclaste, 2022).

Lire aussi | Fonction publique : la négociation sur l'égalité professionnelle patine

Au-delà de l'argent disponible ou épargné, quelles conséquences ces écarts ont-ils pour les femmes ?

Pour elles, les écarts de revenu sont des écarts de liberté. Moins de revenus, c'est une moindre capacité à être libre. Ce sont des projets empêchés, notamment en matière de reconversion professionnelle. L'étude que nous venons de mener avec l'institut Obsoco montre ainsi qu'au cours des cinq dernières années, 24 % des femmes ont renoncé à des projets de reconversion ou formation, contre 18 % des hommes.

C'est d'autant plus inquiétant que dans le secteur tertiaire, elles occupent des métiers, dans l'administratif, par exemple, plus exposés à l'intelligence artificielle. On peut craindre que sans possibilité de formation, beaucoup, démunies, risquent de disparaître de la population active.

Marie Charrel

Le Monde Boutique - Géopolitique

Découvrir



Présidentielle 2027
Les enjeux en 50 cartes



Le Monde déplié J.D. Vance
J.D Vance, le visage de l'Amérique post-Trump

ZOOM

Retraites : le Sénat rejette la réforme touchant les familles nombreuses et la désindexation sur l'inflation

Les sénateurs ont rejeté dans la nuit de lundi à mardi le projet de refonte de la majoration de pension de 10 % pour les parents de trois enfants et plus. Ils ont fait de même pour la désindexation des pensions de retraite sur l'inflation.



Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a défendu une nouvelle proposition censée empêcher les « effets collatéraux non désirés » de sa première proposition. (REUTERS)

Par **Solenn Poullennec**

Publié le 17 nov. 2026 à 06:15 | Mis à jour le 17 nov. 2026 à 07:55

Mauvaise soirée pour l'exécutif. Les sénateurs ont rejeté dans la nuit deux mesures qui lui tenaient à coeur. A commencer par la désindexation de deux tiers des pensions de retraite sur l'inflation. Les sénateurs ont choisi d'adopter des amendements supprimant entièrement l'article du projet de budget de la Sécurité sociale prévoyant la désindexation, une mesure phare susceptible de rapporter environ 4 milliards d'euros. Le coût de cette suppression « fera l'objet d'une compensation dans le cadre plus global de

l'examen du projet de loi de finances », a déclaré la rapporteure de la branche vieillesse sur le budget de la Sécurité sociale, Marie-Do Aeschlimann (LR).

Les Sages du Palais-Bourbon ont aussi dit non à la proposition du gouvernement de réformer le dispositif de majoration des pensions de retraites à partir de trois enfants. Un rejet alors que l'exécutif avait, à la dernière minute, tenté de modifier son projet. Lundi soir, l'exécutif a en effet profondément amendé la proposition de réforme du bonus de pension dont bénéficient les parents de famille nombreuse. Pas de quoi convaincre les sénateurs de soutenir un projet qui avait été critiqué jusqu'au sein de l'armée.

Le chef d'état-major des armées monte au créneau

Au coeur des débats de cette réforme : la majoration de pension de 10 % attribuée aux parents de trois enfants et plus. Conçu pour compenser les effets de la responsabilité d'une famille nombreuse sur les carrières, les revenus et la capacité à épargner des parents, ce coup de pouce « contribue à accroître les inégalités entre les sexes », avait relevé le gouvernement dans son projet de loi.

LIRE AUSSI :

- **Retraite : qui seraient les grands perdants de la désindexation ?**

Car la majoration étant proportionnelle, elle favorise plus les hommes qui ont des salaires et donc des pensions plus importantes. Dans la même veine, le dispositif avantage plus les assurés aisés. Dans sa copie initiale, le gouvernement avait proposé de rendre le système « plus équitable pour les femmes et les petites pensions ».

Comment ? En transformant, à partir de juillet 2027, le coup de pouce proportionnel en un avantage forfaitaire, compris entre 105 et 110 euros par mois (pour une carrière complète et une retraite à taux plein). Le tout à un coût neutre pour les finances publiques, assurait l'exécutif.

Pavé de bonnes intentions mais infernal

Le projet a cependant provoqué de nombreuses critiques. Notamment de la part des militaires. Entendu à l'Assemblée, le chef d'état-major des armées, Fabien Mandon, est monté au créneau en octobre pour dénoncer une mesure créant les « conditions d'un départ massif de ceux qui sont la tête et la colonne vertébrale des armées

françaises ». D'autres ont dénoncé un mauvais signal envoyé aux familles nombreuses à l'heure où la baisse de la natalité inquiète.

LIRE AUSSI :

- **Retraites : indexation des pensions et suppression de l'abattement de 10 %, les pistes du Sénat**

Après avoir promis des « ajustements », le gouvernement a fini par faire une toute nouvelle proposition lundi soir. « Le premier article était peut-être pavé de bonnes intentions mais conduisait à quelques mesures un peu plus de l'enfer », a reconnu le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou.

Concrètement, dans un amendement déposé lundi soir, le gouvernement a proposé de conserver le caractère proportionnel de la majoration mais de l'assortir d'un montant plancher, à 90 euros mensuels et d'un plafond à 540 euros. L'opération serait « favorable à 100.000 nouveaux retraités chaque année, parmi lesquels 60 % de femmes », argue l'exécutif.

Sortie du chapeau

Revers de la médaille : la réforme qui devait être « neutre » pour les finances publiques supposerait finalement de mettre 10 millions d'euros sur la table en 2028 (et 130 millions en 2038). L'exécutif a aussi proposé de décaler la mise en oeuvre de la réforme de juillet 2027 à janvier 2028.

LIRE AUSSI :

- **Gel des retraites, hausse du coût du travail : le plan du gouvernement pour redresser la Sécu dans le viseur des députés**

« Cette nouvelle rédaction semble répondre aux différentes inquiétudes », a défendu la sénatrice LR Marie-Do Aeschlimann. Ses collègues ont cependant été nombreux à critiquer la méthode du gouvernement, avec une proposition sortie du chapeau au dernier moment, privant les parlementaires de la capacité à l'analyser.

Le ministre du Travail a eu beau reconnaître que la copie avait été corrigée « peut-être tardivement », il n'est pas parvenu à les convaincre de voter en faveur de l'article amendé. « Les perdants seront toujours les mêmes, les familles nombreuses », a lancé le

sénateur, LR, Alexis Robin. Le rejet de l'article a provoqué des applaudissements dans un hémicycle généralement très sage.

Reste à savoir ce qu'en penseront les députés qui vont devoir de nouveau examiner le budget de la Sécurité sociale après son passage au Sénat. Et comment va finir par être adopté le budget en dépit de l'absence de majorité.

APPROFONDISSEZ CE SUJET

Interrogez l'Assistant IA des Echos : la seule IA ayant accès à 100% de nos articles

- Pourquoi la majoration de pension pour familles nombreuses est-elle jugée inéquitable ?
- Comment le gouvernement a-t-il tenté de modifier l'abattement fiscal des retraités ?

Solenn Poullennec

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Défense Finances Publiques Réforme des retraites Jean-Pierre Farandou, Ministre du Travail et des Solidarités Sébastien Lecornu, Premier Ministre